

La Ville offre un remboursement de 50% jusqu'à un maximum de 150 \$ pour les achats effectués dans un commerce à l'extérieur de la Ville et un montant maximal allant jusqu'à 200\$ est donné pour les couches lavables achetées dans un commerce local à Sainte-Anne-des-Plaines.

**Pour bénéficier de ce programme, vous devez:**

- ✓ être résident permanent de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
- ✓ fournir une preuve d'achat indiquant la date et le montant de l'achat
- ✓ fournir une preuve de naissance de l'enfant (certificat ou déclaration de naissance)
- ✓ l'enfant doit avoir moins d'un an

Nom et prénom du parent

Adresse

Courriel

Téléphone

Nom et prénom de l'enfant

Adresse

Nombre de couches achetées

Marque

Coût de la facture avant taxes

**À ce formulaire, vous devez joindre:**

- la facture originale
- une preuve de résidence
- une preuve de naissance de l'enfant

**Retour du formulaire et des documents requis:**

Service de l'environnement  
121, rue des Entreprises  
Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J5N 1K9

## RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Demande reçue le

Montant de la subvention

Montant de la facture

Date

Personne responsable

En dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville, vous pouvez utiliser la boîte de dépôt située à la porte principale accessible en tout temps.